



**Syndicat CGT Energies Territoires Sud-Ouest**

**Congrès du 6 Avril 2023**

## **IV. Les Règles de Vie**

## Introduction

Depuis sa création en 1895, la CGT n'a eu de cesse d'agir à la défense des droits des salariés, de les améliorer et d'en conquérir de nouveaux. Sans oublier ceux qui sont encore privés d'emplois, les plus jeunes et les plus démunis, dans un objectif de plein emploi, d'émancipation et de justice sociale.

La CGT agit pour une répartition des richesses plus équitable, une société socialement plus juste et respectueuse de toutes ses composantes : c'est-à-dire de toutes les femmes et les hommes qui la composent, mais aussi et surtout, dans leur diversité et leur singularité. Que l'on soit jeune ou moins jeune, une femme, un homme, migrant, travailleur étranger avec ou sans papiers, en situation d'handicap. La CGT agit pour une société solidaire, démocratique, de justice, d'égalité, de liberté et ce, quelle que soit notre appartenance religieuse ou orientation sexuelle : une société où les thèses de l'extrême droite doivent être condamnées avec la plus grande fermeté.

La CGT a toujours combattu les idées de ces partis politiques qui, sous couvert de discours plus « sociaux », finissent toujours par se ranger du côté de ceux qui tiennent la bourse.

Une « *lutte des classes* » donc, où le travail, les travailleuses et les travailleurs sont au centre de nos préoccupations, par opposition au capital et aux effets néfastes de la mondialisation.

Ceux qui produisent la richesse de notre pays, face au patronat et autres libéraux qui ne jurent que par le profit, les dividendes et la casse sociale.

Ce qui implique d'œuvrer au maintien du sens au travail et de l'intérêt au travail.

Ce qui implique de toujours chercher à lier les revendications individuelles aux revendications collectives afin d'agir dans l'intérêt de tous.

Ce qui implique de revendiquer le développement de l'emploi, l'amélioration des conditions de travail, la réduction du temps de travail, l'équité de salaires entre les femmes et les hommes, LES ServiceS PublicS et la Sécurité Sociale, gérée par les cotisants et qui réponde

véritablement à tous les besoins fondamentaux de tous les citoyens. Un syndicalisme de conquête sociale, en totale opposition avec la financiarisation de tout et n'importe quoi ! Un syndicat de classe qui défend l'idée d'une autre répartition des richesses.

Autant de buts à atteindre et de revendications à faire aboutir que portent la CGT, et ce, depuis plus d'un siècle maintenant.

C'est aussi sur ces valeurs que se construisent les orientations de la FNME-CGT, et par voie de conséquence celles de notre syndicat ETSO (Energies Territoires Sud-Ouest).

Des orientations qui sont débattues démocratiquement et régulièrement :

- En congrès confédéral : le 53<sup>ème</sup> congrès de la Confédération Générale du Travail s'est déroulé du 27 au 31 Mars 2023,
- En congrès fédéral : le 7<sup>ème</sup> congrès de la Fédération Nationale Mines Energies s'est tenu au mois de mars 2022,
- Et en congrès syndical, que nous tenons aujourd'hui même pour notre syndicat.

Se réinterroger, se réorganiser, s'adapter – à de nouveaux modes de fonctionnement notamment, qu'ils soient : sociétaux, environnementaux, technologiques ou organisationnels – dans le monde du travail, tertiaire ou industriel, débattre et se confronter aux autres, former/se former et informer, convaincre.

Des débats d'idées qui naissent en Conseils Généraux, aboutissent aux consultations des syndicats, en passant par la consultation et l'animation des sections syndicales, l'expression des adhérents est essentielle à notre fonctionnement syndical.

Développer nos opinions, argumenter sur nos revendications et faire partager aux plus grands nombres nos propositions devient incontournable pour élargir notre rapport de force.

**« Plus nombreux pour être plus forts et gagner sans relâche sur la bataille des idées et sur nos revendications » tel doit être notre leitmotiv.**

Il ne peut y avoir de combat gagnant que si la CGT lutte, avec les salariés, avec les syndiqués et ses militants : car l'Union fait la force.

Pour satisfaire à cet enjeu, plusieurs leviers restent à développer :

- ✓ La Vie Syndicale,
- ✓ Le Lien avec les Instances,
- ✓ L'Organisation du Syndicat,
- ✓ Les Mandats et la Désignation,
- ✓ L'Exercice du Mandat : règles de vie et moyens.

Nous vous proposons de débattre autour de ces 5 axes.

## La Vie Syndicale

Dans son objectif de développement d'un syndicalisme de terrain, par opposition à un syndicalisme plus « institutionnel », la CGT place le syndiqué au centre de la vie syndicale. Ce qui nécessite pour lui de partager nos « règles de vie ».

Notre ambition d'élargissement de notre syndicalisme confédéré et fédéré, efficace et vecteur de transformations profondes de la société, nécessite d'organiser nos structures et d'apporter des réponses adaptées à chaque salarié.

### L'accueil des nouveaux salariés

Participer à la construction d'une CGT plus forte, c'est aussi considérer la jeunesse d'aujourd'hui. Construire avec celles et ceux qui feront la CGT de demain.

L'émancipation des plus jeunes et des nouveaux entrants nécessite de permettre aux jeunes salariés de s'ouvrir aux arcanes de la politique et du syndicalisme.

Connaître ses droits en tant que salarié est un préalable. Ainsi, l'accueil des jeunes constitue un enjeu pour la CGT. Il doit être systématique et s'appuyer sur des supports adaptés. Un salarié informé facilite son adhésion.

C'est la démarche engagée à ETSO avec la mise en œuvre du stage d'« Accueil ». Une démarche efficace pour le syndicat, utile aux salariés et qui a fait ses preuves dans le gain d'adhésions.

Dans ce cas, nos règles de vie doivent lui être présentées rapidement. Elles constituent le règlement interne de la CGT. Ces règles

s'appuient sur les principes et dispositions contenus dans un certain nombre de textes de « cadrage » : la Charte de la Vie Syndicale (de mars 2003), « les recommandations de la CGT pour désigner les délégués syndicaux » (de novembre 2006), la Charte Egalité Femmes/Hommes (de mai 2007) et la Charte de l'élu et mandaté (de mai 2008).

Ces textes traitent de nos références et principes communs en termes de droits et de devoirs, selon qu'ils relèvent du syndiqué, de l'organisation, du militant ou du responsable CGT.

Des textes qui s'appuient sur 2 principes fondamentaux : la démocratie et le fédéralisme.

Ils seront désormais partagés avec tous les nouveaux adhérents, avec le livret d'accueil.

Notre démarche répond également à notre engagement à lutter contre la situation des travailleurs isolés.

## La Formation des adhérents et des militants

Le stage de Niveau 1 quant à lui, peut être proposé aux salariés récemment devenus adhérents et/ou à ceux qui souhaitent approfondir leurs connaissances du syndicalisme. Dans la perspective d'une prise de mandat ou en tout début d'exercice d'un mandat.

Là aussi, ETSO a fait le choix de construire un stage adapté aux agents des IEG et porté par ses propres militants. Sachant que le Niveau 1 traditionnel est toujours accessible auprès des Unions Locales.

Notre ancrage professionnel et notre maillage territorial dans ce domaine est aussi un gage de qualité.

La formation des plus jeunes par des militants plus aguerris nécessite de fait que ces derniers soient aussi « outillés » et « guidés » dans cet exercice. Un investissement qui repose sur des aspirations personnelles et la reconnaissance de l'expérience de ces camarades.

A noter que nos élus bénéficient toujours de l'obligation de formation dispensée par l'employeur, dans le cadre légal. ETSO demeure respectueux de ce droit.

## L'information

L'accès à la formation et à l'information est un gage d'émancipation de soi et des autres.

Pour y répondre, ETSO a développé de nouveaux moyens de communications :

- ✓ L'Info adhérents envoyée chaque semaine depuis quelques mois.
- ✓ Un site Internet ouvert début 2022 – et qui s'enrichit régulièrement.
- ✓ De nouveaux visuels de comptes-rendus pour HSO – La DTEO possédant une cellule de « communication » spécifique, tout comme la DTEAM, avec une animation nationale « métier ».

- ✓ L'organisation d'AG en Teams en 2022 – pour répondre aux besoins des populations plus « tertiaires ».
- ✓ Une campagne électorale plus moderne – à développer au 2<sup>nd</sup> semestre 2023.

L'existence même du syndicat n'est possible que par ses adhérents. Et la structuration de celui-ci permet l'efficacité de l'organisation, dont les sections syndicales constituent la pierre angulaire à ETSO.

## Le Lien avec les Instances : la coopération entre les organisations

Les spécificités de notre syndicat permettent également à chacune de nos Unités de bénéficier d'une animation et donc d'une coopération au-delà du périmètre d'ETSO, avec des commissions « métiers », plus communément appelées : Collectifs. C'est le cas pour les hydrauliciens, à la DTEO et à la DTEAM.

Sur la plaque toulousaine, la coordination régionale assure le lien et la cohérence des actions de la CGT entre les syndicats et à l'interprofessionnelle.

En ce sens, les coopérations avec les UD et les UL doivent être favorisées, ou construites dans les zones géographiques où la CGT n'est pas suffisamment implantée.

Car c'est aussi par ce biais que l'on pérennise et assure la représentativité et l'audience de la CGT sur le plan territorial et professionnel, au-delà de sa propre entreprise ou de son établissement.

Les UD et les UL sont des lieux d'échanges où la CGT doit prendre toute sa place et participer à la construction des plans de travail confédérés

et des cahiers revendicatifs à déployer envers tous les salariés. C'est ce que l'on appelle la convergence des luttes.

ETSO souscrit pleinement à cette orientation. Un certain nombre de camarades ici présents œuvre quotidiennement dans une UD ou une

UL de notre territoire, en participant activement à la vie de ces structures interprofessionnelles. Le syndicat participe également financièrement au fonctionnement de celles-ci.

## L'Organisation du Syndicat

Le syndicat compte à ce jour 9 sections syndicales : la DTEO, la DTEAM, le CIH, l'EM d'HSO, Tarn-Agout, Aude-Ariège, Adour & Gaves 65, Adour & Gaves 64 et Garonne.

Il rayonne sur 3 Branches différentes (DTEO / DTEAM / HYDRO) et 10 départements.

Ce maillage territorial est la forme la plus adaptée aux besoins des syndiqués. Il répond aussi à des enjeux forts du syndicat : un syndicalisme de proximité et un syndicalisme fédérateur.

En ce sens, les revendications des agents du GMH ne sont pas si différentes de celles des exploitants. Les revendications des agents de l'EPH ne sont pas contraires à celles des agents de la grande hydro. Ni même les revendications des agents du tertiaire ne sont pas opposées à celles des agents du service informatique.

C'est pourquoi, malgré les dernières réorganisations majeures – le rattachement du GEH Pyrénées à l'EPH, sans oublier le rattachement récent du CCH à la Direction Industrie par exemple – ETSO a souhaité conserver le périmètre des sections syndicales hydrauliques historiques.

La proximité est un gage d'efficacité et de confiance. Le travail des militants aux côtés des équipes, un gage de réussite.

Cette structuration, nous permet de développer la démocratie syndicale au plus près des salariés, construire avec eux les revendications d'aujourd'hui et de demain, ainsi que les moyens de les faire aboutir. La connaissance des besoins du terrain nous permet également de prendre en compte la diversité du salariat et de rechercher les convergences sur des Unités différentes.

## Activités spécifiques

L'éclatement du territoire ne nous permet pas de mener des activités spécifiques à destination des ingénieurs, cadres, techniciens, agents de haute maîtrise et encadrement. Il s'agit des salariés qui devraient être rattachés à la branche « UFICT » de la CGT.

Cependant, le syndicat UFICT national fournit des communications spécifiques de qualité et adaptées à cette population, qui nous permet tout de même d'aller à la rencontre de ces salariés. Ils reçoivent aussi le magazine « Options ».

Par ailleurs, une activité propre à destination des cadres est en débat au sein de la coordination régionale toulousaine afin de proposer des temps d'échanges et de débats

hors temps de travail, comme nous avons pu le proposer il y a quelques années.

De la même manière, nos adhérents retraités intègrent la section syndicale des « inactifs » la plus proche de leur lieu de résidence, à leur départ en retraite. Ces sections sont rattachées aux syndicats de la distribution (par une décision fédérale). Les retraités deviennent adhérents de l'« UFR » : Union Française des Retraités de la CGT.

Constitués en syndicats propres, ce sont les coordinations régionales qui en assurent l'animation régionale et font le lien avec les autres syndicats d'« actifs ».

Le rôle de notre Syndicat est de s'assurer de la continuité de l'adhésion au moment du départ en inactivité en facilitant le transfert vers le Syndicat d'accueil des inactifs dans la zone géographique du futur lieu de vie.

Et pour les mêmes raisons, nous n'avons pas non plus de section « Jeunes », pour laquelle il nous serait très compliqué de construire une activité fédératrice, du fait des contraintes du périmètre du syndicat.

### Organisation et rôles des Sections Syndicales

Chacune des 9 sections syndicales d'ETSO est placée sous la responsabilité d'un secrétaire de section. Il fait le lien entre les adhérents de son périmètre et le syndicat. Il est donc le point d'entrée privilégié pour ETSO. Le syndicat organise régulièrement des audios avec l'ensemble des secrétaires autant que de besoin.

Dans le cadre de ses prérogatives, le secrétaire de section est à l'écoute des relais locaux dans les équipes (ce peut être un adhérent, un élu, un mandaté, un RPX comme à la DTEO par exemple). Il recense les diverses problématiques rencontrées sur son périmètre et remontées par les relais locaux. Il les partage dans les instances adéquates (au niveau du syndicat ou dans les IRP).

Le secrétaire de section a en charge de consulter ses adhérents lorsque cela est

nécessaire (consultations fédérales ou syndicales). Le Secrétaire collecte les expressions et centralise les résultats pour sa section. Il remonte ensuite ces résultats au Syndicat. Il est retenu la position majoritaire de la section, pondérée de la représentativité de celle-ci par rapport au nombre total d'adhérents au Syndicat.

Chaque secrétaire siège à la Commission Exécutive du Syndicat.

Il s'agit d'un mandat indispensable au fonctionnement démocratique du syndicat.

Enfin, un bureau de section complet fonctionne avec un secrétaire de section, et éventuellement un secrétaire adjoint, ainsi qu'un trésorier. Celui-ci travaille directement avec la trésorière du syndicat, en lien avec le secrétaire de section sur ce champs spécifique.

### L'expression du syndiqué

Chaque syndiqué a le pouvoir d'intervenir pleinement aux débats et décisions qui concernent sa section syndicale et plus globalement, son syndicat. Les cahiers revendicatifs qui en découlent, les orientations du syndicat et la définition des mandats.

La désignation des candidats CGT aux élections professionnelles, par exemple, sont débattues avec les sections syndicales.

La définition des plans de luttes, des modalités d'actions en période de mouvements sociaux par exemple, intègrent la diversité des opinions des syndiqués et des sections syndicales, dans un cadre de cohérence confédéral et fédéral,

pour aboutir à une prise de décision démocratique et collective.

C'est la conjugaison de cette démocratie syndicale et la consultation des adhérents qui rendent légitimes et rassembleuses les actions de la CGT.

Ces actions et propositions, élaborées avec les syndiqués et les sections syndicales et mises en débat avec l'ensemble des salariés lors des Assemblées Générales du personnel nous permettent de rendre compte, de dialoguer et de mobiliser au-delà de nos adhérents. Et ainsi, renforcer nos liens avec tous les salariés et de les convaincre naturellement d'adhérer au syndicat.

**Ainsi, le Syndicat assure à chaque syndiqué sa place au sein de sa section syndicale pour s'investir au bon fonctionnement de celle-ci et devenir auteur, acteur et décideur de sa syndicalisation au sein de toute la CGT.**

## Les Mandats et la Désignation

Il ne peut y avoir de vie syndicale locale active, de syndicat représentatif et de CGT forte, sans les femmes et les hommes qui quotidiennement militent au nom de la CGT et dans l'intérêt de tous les salariés. Et pourtant, à l'origine, chacun de nous n'était qu'un simple adhérent...

Tout syndiqué a le droit de se proposer à un mandat de représentation de la CGT.

L'exercice d'un mandat ou d'une fonction d'élu implique à la fois la responsabilité de celui qui l'exerce, mais aussi de l'organisation de la CGT qui l'a désigné.

Notre démarche syndicale et l'image de la CGT sont souvent perçues au travers de l'activité qui est menée par ses représentants.

Le renforcement de la CGT, en nombre d'adhérents, condition déterminante dans la construction du rapport de force, repose sur la nature de cette perception.

Une condition s'ajoute, celle de l'audience de la CGT. Et celle-ci découle obligatoirement de sa représentativité au niveau des entreprises, des professions, des territoires et de la nation. C'est à partir de ce constat que se construisent les droits et les devoirs respectifs du mandaté ou de l'élu au sein de la CGT. Des contours nécessaires à chacune des parties.

La formation syndicale générale et spécifique à chaque mandat est à la fois un droit des élus et des mandatés, et un besoin pour la qualité de l'exercice du mandat. Nous avons déjà abordé ce sujet.

Ainsi, dans notre Syndicat, l'exercice d'un mandat ou d'une fonction d'élu s'inscrit dans un processus démocratique de désignation collective. La proposition de candidature est faite par la section syndicale. La candidature est ensuite validée par la Commission Exécutive.

## L'Exercice du Mandat : règles de vie et moyens

### Le Syndiqué

Adhérer à la CGT garantit un certain nombre de droits, mais implique aussi le respect de Devoirs.

Le syndiqué bénéficie du droit à la formation syndicale et l'accès à l'information demeure un incontournable pour ETSO.

Le syndiqué peut être accompagné à la défense de sa situation individuelle et pour des questions collectives. Rappelons que le syndicat cherchera toujours à étendre des dispositions spécifiques, au plus grand nombre, au nom du progrès social.

L'expression du syndiqué est assurée au sein de sa section syndicale, de façon démocratique :

lors de consultations Fédérales par exemple ou bien, au sein du syndicat lors de mouvements sociaux – en Assemblée Générale du Personnel, bien évidemment ou en congrès, comme c'est le cas aujourd'hui.

De fait, par son acte volontaire d'adhésion à la CGT, le syndiqué acquiert le droit de participer à la vie démocratique et collective des organisations auxquelles il devient affilié : la Confédération CGT et la Fédération Mines Energies en ce qui nous concerne.

Chacunes, à leurs niveaux doivent lui permettre, par l'intermédiaire du syndicat d'être auteur, décideur et acteur des

orientations, de l'action et de la vie de la CGT pour lutter à la défense de nos droits en tant que salariés, participer à l'amélioration des conditions de travail de tous en interne aux IEG, et hors des IEG.

L'adhésion à la CGT implique que le syndiqué respecte les Statuts Confédéraux, les Statuts Fédéraux et leurs déclinaisons inscrites dans les Statuts du Syndicat, dont les fondamentaux ont été rappelés en introduction et ce, en toutes circonstances.

C'est le paiement de sa cotisation syndicale qui matérialise son appartenance à la CGT.

Il devient donc de sa responsabilité, à sa date d'adhésion, de se conformer aux principes organisationnels et institutionnels de la CGT – et d'en respecter les valeurs.

L'exercice démocratique au sein de notre organisation concernant la prise de décisions rend le syndiqué responsable du respect des engagements pris par le syndicat en matière de réglementation des conditions de travail et des positions prises collectivement par le syndicat (grèves...).

### Le Bureau du Syndicat

Il bénéficie aussi de droits, et respecte ses Devoirs.

Ainsi, les droits du Syndicat sont inscrits dans ses Statuts, par exemple en matière « disciplinaire ».

Le Syndicat a l'obligation de respecter les Statuts Confédéraux et Fédéraux, et de les décliner à la maille de son périmètre.

A ce titre, il s'acquitte également d'une cotisation décidée statutairement et fédéralement. Ce qui fait de notre Syndicat un syndicat « fédéré ». Pouvant s'appuyer de fait, sur la Fédération Mines Energies de la CGT, elle-même affiliée à la Confédération CGT. ETSO est donc, également, un syndicat « Confédéré ».

Il s'agit d'appuis matériels (tracts, communications, presse syndicale : Vie Ouvrière Ensemble pour la Confédération, et Energies Syndicales du côté Fédéral et autres objets – site internet), d'appuis juridiques : la CGT dispose de son propre pôle juridique, le DLAJ (Droit Liberté Action Juridique) – qui alimente beaucoup le réseau des membres de CSP par exemple), d'appuis à la formation...

Cette affiliation permet au syndicat de disposer, par la voix du Secrétaire Général d'ETSO d'un droit d'expression régulier et démocratique au sein de notre Fédération. Il s'agit des Conseils Généraux où siègent tous les secrétaires de syndicats, qui sont périodiquement convoqués.

Le Syndicat s'engage à préserver les intérêts moraux, matériels, économiques et professionnels des Personnels de toutes les sections syndicales qui composent le syndicat : les salariés statutaires, temporaires et prestataires, les retraités et les veuves de : la DTEO de Toulouse, du CIH de Toulouse, de la DTEAM de Toulouse, et les Hydrauliciens du Sud-Ouest.

Le Syndicat se doit de pérenniser l'action de celui-ci pour les générations à venir. En ce sens, il doit veiller et anticiper le renouvellement générationnel des élus et mandatés ; en assurer la formation et le parcours professionnel. Il assure également la sécurisation de l'exercice des responsabilités syndicales de tous ses élus et mandatés d'un point de vue juridique.

Le Syndicat est le garant de la sauvegarde des droits du syndiqué, mais aussi du respect de ses devoirs.

Le Syndicat condamne toute forme de discrimination, d'harcèlement ou de sexisme. Ainsi que les comportements et les propos qui porteraient atteinte à l'intégrité des personnes, qu'il s'agisse d'un salarié, d'un syndiqué, d'un élu ou d'un mandaté ; mais aussi les propos qui pourraient nuire à la probité d'ETSO et de ses animateurs. A cet effet, il veille à entretenir un climat de fraternité et de bienveillance entre tous les acteurs.

### Les valeurs du Syndicat



## Le renforcement de l'action collective par l'engagement individuel

Vis-à-vis de ses actions au sens large, le syndicat a pour responsabilité de renforcer la CGT, sa vie démocratique avec les syndiqués et d'impulser les démarches revendicatives, à partir des décisions et des orientations décidées en congrès. Ce que nous faisons aujourd'hui.

Le syndicat doit œuvrer à la représentativité de la diversité du salariat et de ses syndiqués, en adéquation avec les valeurs fondatrices de la CGT. C'est-à-dire, une représentation femmes/hommes, des 3 collèges et de tous les métiers, à l'image des salariés présents sur chacun de nos périmètres de travail.

Le syndicat se doit de favoriser le plus largement possible la prise de responsabilités

des adhérents. Il doit encourager les jeunes syndiqués à occuper toute leurs places et à exercer des mandats, du syndicat à la confédération.

Il veille à la rotation et à l'évolution dans les responsabilités syndicales.

Le syndicat porte la responsabilité de la désignation démocratique des mandatés et des candidats aux élections professionnelles qui représentent la CGT.

Enfin, le syndicat a le devoir de rendre compte de l'exercice de son mandat lors des congrès, ce que nous faisons aujourd'hui ou en réunion des bureaux de sections syndicales.

Enfin, la commission financière et de contrôle garantit une gestion financière rigoureuse et transparente. Et porte la responsabilité d'engager des frais compatibles avec nos ressources.

## Les Élus et les Mandatés

Chaque élu doit participer activement à l'exercice de son mandat. Les positions de la CGT doivent être débattues, décidées et respectées collectivement.

Chaque réunion d'organisme IRP (CSE et CSP) fait l'objet d'un compte-rendu où les positions de la CGT sont explicitées.

Chaque élu ou mandaté rend compte régulièrement de l'exercice de son activité au bureau du syndicat, et sollicite celui-ci autant que de besoin en cas de nécessité.

Dans le cadre de ses obligations statutaires, le syndicat veille à ce que chaque militant et élu dispose des moyens nécessaires à l'exercice, dans de bonnes conditions, de son mandat.

En ce sens, la limitation du cumul des mandats et une bonne répartition de ceux-ci entre les militants est constamment visée et notamment pour favoriser l'engagement des jeunes et une montée en compétence efficace.

Le syndicat s'assure notamment à ce que l'élu ou le mandaté ne soit pas discriminé et il

intervient pour la reconnaissance salariale de ses militants tout au long de son mandat. Il est également garant des conditions de leur réintégration le moment venu, dans le respect des aspirations de chacun.

Notre rigueur syndicale, est non seulement un gage de crédibilité auprès des salariés et des employeurs, mais aussi de la Fédération Mines Energie et de la Confédération CGT.

Elle témoigne aussi de notre engagement fort auprès de nos militants, tant dans leur parcours syndical que professionnel. Leur garantissant la défense de leurs intérêts à toutes les étapes de leurs parcours. Toujours dans un objectif de garantir des droits collectifs, d'émancipation et de permettre l'investissement des jeunes.

Un militant serein est un militant disponible pour s'engager au renforcement de la CGT et de la syndicalisation, des éléments indispensables à l'élévation du rapport de force et à l'efficacité du syndicat.

## Conclusion

Notre démarche syndicale et revendicative, tout comme notre stratégie des luttes, sont des éléments de structuration et d'organisation de nos initiatives, en dehors desquelles, l'élévation du rapport de force n'est pas possible.

Et c'est bien dans cet objectif que se décline toute l'action de la CGT. Depuis les structures Confédérales, en passant par les structures Fédérales, jusqu'aux syndicats.

Cette structuration nous permet de développer les idées de la CGT, débattre avec les salariés de leurs propres opinions et de construire avec eux les revendications. La communication écrite (mails, tracts...) devenue aujourd'hui un moyen rapide de toucher un maximum de salariés ne doit pas nous éloigner du terrain où les Assemblées Générales du Personnel ont encore tout leur sens.

Car ce sont bien de ces moments de débats d'idées et de la pluralité des opinions que naissent les revendications collectives et les échanges sur les moyens d'y parvenir.

En ce sens, l'organisation de nos sections syndicales permet cette efficacité.

Et les formations que nous proposons doivent également répondre à cet enjeu.

La question de la syndicalisation demeure donc essentielle dans la construction du rapport de force.

Chacun d'entre nous, en devenant adhérent à la CGT, nous en sommes aussi le porte-parole. Notre engagement n'est pas neutre. Il implique d'adhérer à un certain nombre de valeurs et d'idées fondatrices (que nous avons déjà rappelées) que nous démultiplions et faisons partager autour de nous.

Lorsque qu'un salarié franchit le pas de l'adhésion, il n'adhère pas à une Union Locale ou Départementale, ni même à une fédération. Il adhère à la CGT. C'est d'autant plus vrai qu'il connaît un autre salarié lui-même adhérent. Nous avons tous en nous cette capacité à convaincre autour de nous du bien fondé de notre action, que nous la vivons au quotidien auprès d'eux. Et c'est cette CGT présente sur le terrain, informative et pédagogique, combative sur tous les fronts, proche des salariés et au service de leurs intérêts à laquelle ils adhèrent : la vôtre, la mienne, la nôtre !

Le poids de la CGT aujourd'hui comme demain, dépendra toujours du nombre de nos adhérents - et donc, de notre capacité à syndicaliser – de notre faculté à entraîner les salariés dans la lutte et bien évidemment, de nos résultats aux élections professionnelles.

L'élévation et l'élargissement du rapport de force est entre nos mains, mes camarades !